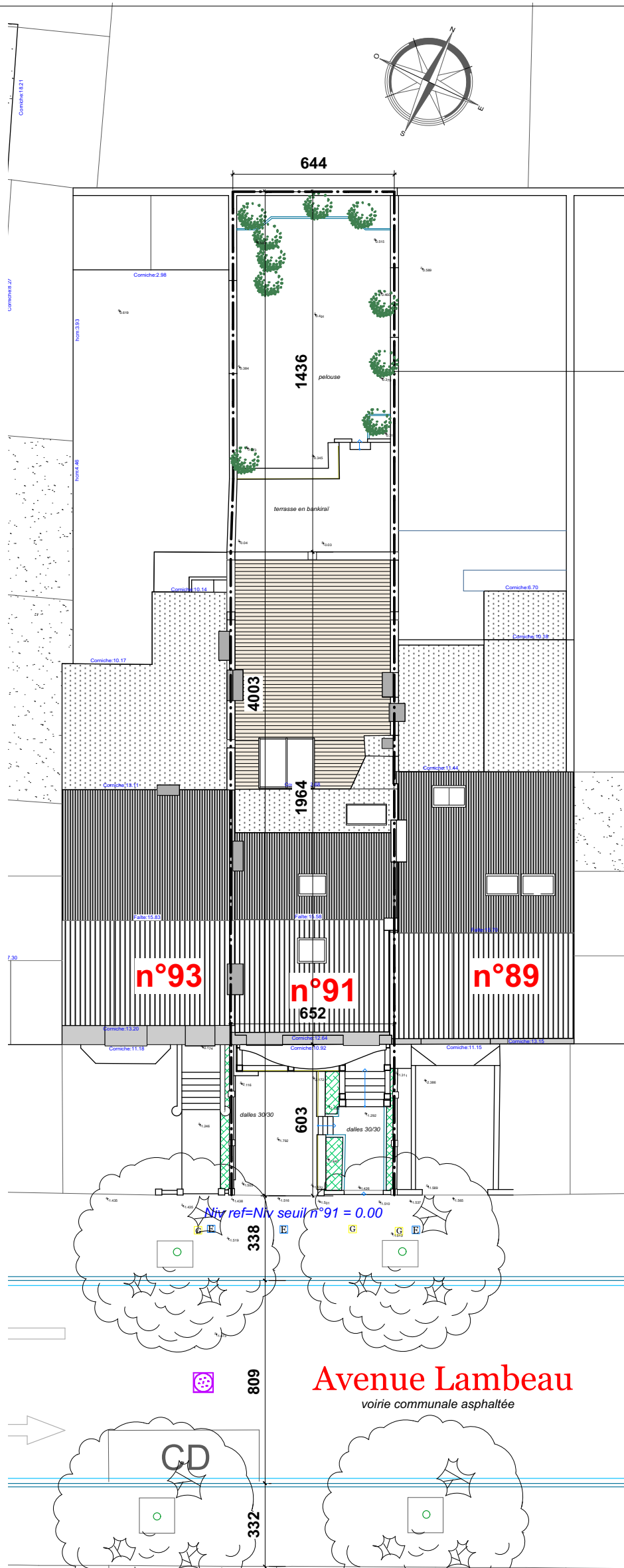
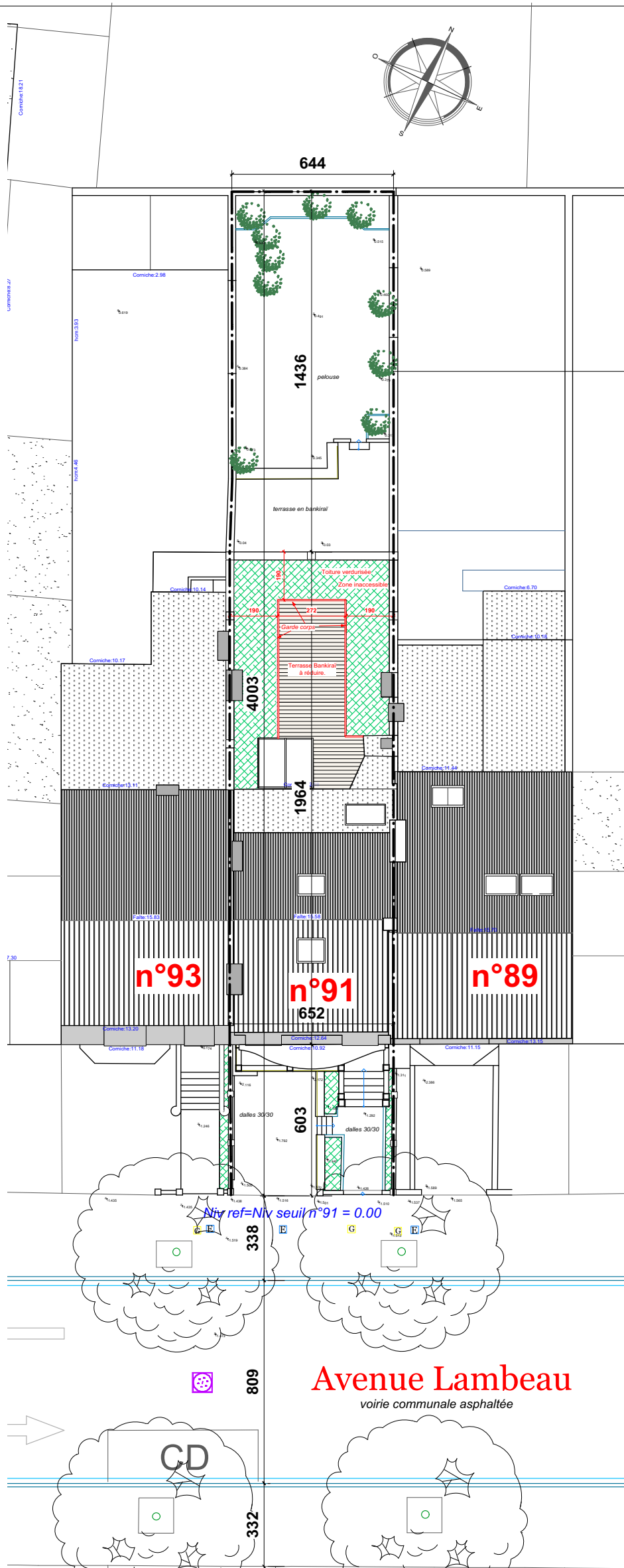
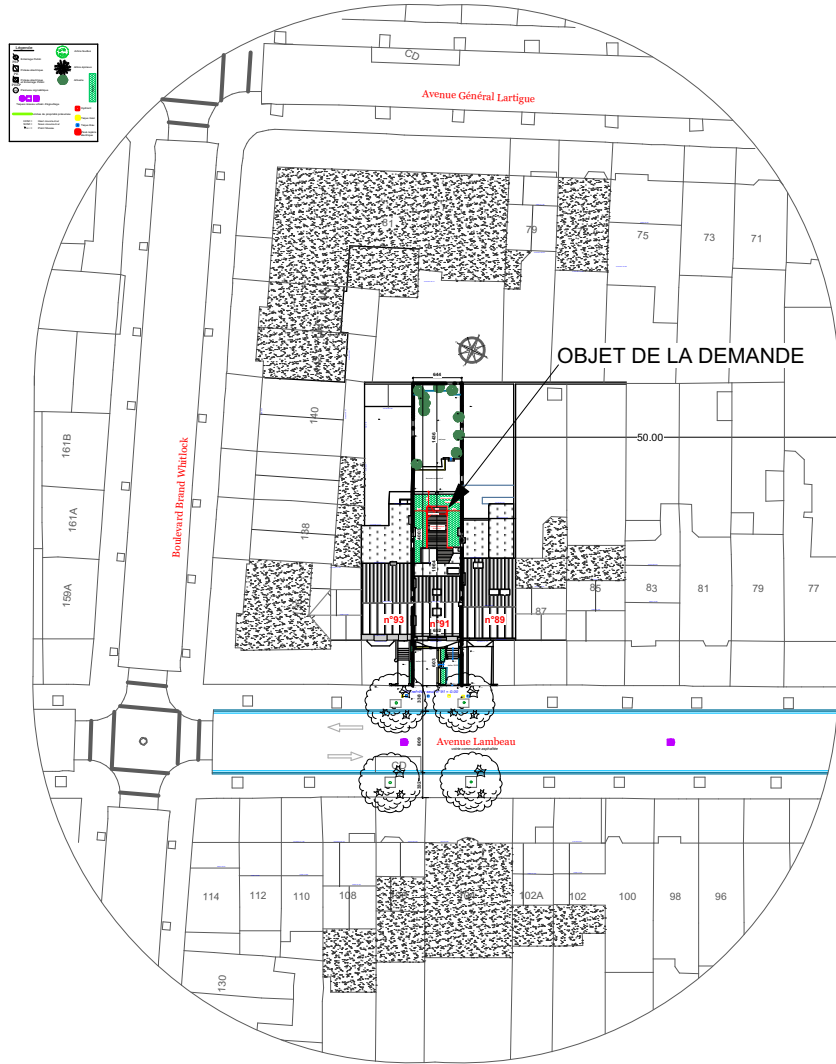




Situation de fait.



Situation projetée.



LOCALISATION.
Ech: 1/1000

IMPLANTATION.
Ech: 1/200

IMMEUBLE DE 3 logements

Régularisation divers travaux.

AVENUE LAMBEAU, 91 À 1200 BRUXELLES

MAITRE DE L'OUVRAGE

ARCHITECTE

☐ TRANSMIS LE:	TRANSMISSION DOCUMENT	
☐ PAR COURRIER	☐ M.O.	☐ POUR INFORMATION
☐ PAR E-MAIL	☐ ADM COM	☐ POUR APPROBATION
☐ EN MAIN PROPRE	☐ SIAMU	☐ POUR DEMANDE DE PRIX
	☐ AUTRE:	☐ POUR SIGNATURE

Les entrepreneurs sont tenus de vérifier les informations techniques et les cotations renseignées par les plans et les documents techniques contractuels. Ils doivent vérifier et reprendre toutes les mesures sur le chantier. Ils signalent les éventuelles anomalies, erreurs ou contradictions dans et/ou entre ces documents, et soumettent à l'approbation des architectes et des ingénieurs toute modification ou suggestion technique, de dimensionnement ou d'implantation des ouvrages, et ce avant toute mise en oeuvre.

IND	MODIFICATIONS	DATE	PHASE
A	☒ Modification plans suite avis dossier incomplet	30/04/2026	Demande de permis
B	☐		
C	☐		
D	☐		
E	☐		
F	☐		

IMPLANTATION situation de fait et projetée - LOCALISATION.

DATE	30/04/2026	PHASE	Permis d'Urbanisme	PLAN N°	01/06
ECHELLE	1/200 1/1000	DOCUMENT			

A B C
D E F
G H I